

# Une approche pluridisciplinaire de la Santé au Travail

Nos équipes pluridisciplinaires vous assistent dans l'évaluation des risques et la mise en place des moyens de prévention.

## LES MÉDECINS DU TRAVAIL COORDONNENT L'ÉQUIPE :

- Infirmier(e)s en Santé au Travail
- Secrétaires médicales
- Assistant(e)s en santé au travail
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
- Formateurs : sauveteur secouriste du travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), sensibilisations aux risques professionnels...



## POUR RÉSUMER

- L'infirmier(e) en santé au travail est un professionnel de santé spécialisé. Soumis(e) au secret médical et professionnel, c'est un interlocuteur complémentaire au sein de l'équipe santé au travail.
- L'IDEST\* réalise des **visites d'information et de prévention**, des visites intermédiaires pour assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés.
- Il (elle) délivre une **attestation de suivi individuel** et oriente le salarié vers le médecin du travail ou un autre professionnel de santé si nécessaire.

\* Infirmier Diplômé d'Etat en Santé au Travail



L'infirmier(e) en santé au travail :

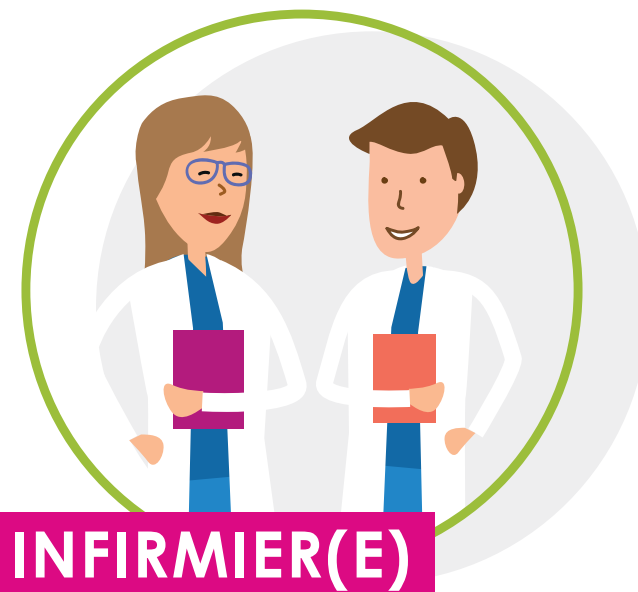
- Ne délivre pas d'aptitude,
- N'est pas chargé(e) de soins.

## PLUS D'INFORMATIONS



santé au travail en limousin

[www.sante-travail-limousin.org](http://www.sante-travail-limousin.org)



**INFIRMIER(E)**

**UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ AUX CÔTÉS DU MÉDECIN DU TRAVAIL**

santé & prévention  
des risques professionnels

# LA SANTÉ AU TRAVAIL ÉVOLUE !

Désormais, des infirmier(e)s viennent compléter nos équipes...



## CADRE : DEPUIS LA RÉFORME DU 20 JUILLET 2011



- L'infirmier(e) en santé au travail renforce les équipes pluridisciplinaires : médecins, intervenants en prévention des risques (IPRP), assistants santé-travail, psychologues du travail, ergonomes, formateurs, ...
- L'infirmier(e) en santé au travail réalise des entretiens infirmiers.
- Il (elle) ne pratique pas d'examen clinique mais un interrogatoire clinique (Décret de compétence infirmier du 29/07/2004 du code de la santé publique).

## SES COMPÉTENCES



Ce professionnel de santé est titulaire d'un diplôme d'Etat et d'une formation spécifique en santé au travail.

## SON RÔLE DANS L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'infirmier(e) en santé au travail :



- Collabore avec l'équipe médicale sous la responsabilité d'un ou plusieurs médecins,
- Échange régulièrement avec cette équipe pour un suivi des salariés et des entreprises,
- Participe à la traçabilité des expositions professionnelles,
- L'IDEST est soumis(e) au secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS AU QUOTIDIEN

L'infirmier(e) en santé au travail :



- Exerce son rôle propre et selon des **protocoles** élaborés en collaboration avec le médecin du travail,
- Intervient dans le service de santé au travail pour réaliser **le suivi individuel** des salariés et pratiquer **des examens complémentaires** : audiométrie, tests de vision, biométrie, ...
- Peut prescrire des substituts nicotiniques,
- Délivre en fin de visite une attestation de suivi individuel **sans notion d'aptitude**.
- En entreprise, il (elle) participe à l'action en milieu de travail avec ou sans le médecin du travail : visite des lieux de travail et connaissance des postes de travail, études de postes et élaboration de la fiche d'entreprise, participation aux CHSCT ou CSE, identification des risques professionnels.
- Enfin, il (elle) mène des actions de prévention, d'éducation pour la santé, sensibilisations au travail de nuit et/ou posté et participe à la veille sanitaire.

